

HISTOIRE
DES
RÉPUBLIQUES ITALIENNES
DU MOYEN ÂGE.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE;

PAR J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale de Prusse, des Académies italienne, de Wilna, de Cagliari, des Géorgofili, de Genève, de Pistoia, etc.

TOME SEIZIÈME.

A PARIS,

Chez TREUTTEL et WÜRTZ, Libraires, rue de Bourbon,
n° 17;

A STRASBOURG et à LONDRES, même Maison de Commerce.

HISTOIRE

DES

RÉPUBLIQUES ITALIENNES

DU MOYEN ÂGE.

CHAPITRE CXXI.

Préparatifs des Florentins pour défendre leur liberté; ils sont assiégés par le prince d'Orange. Exploits, dans l'état florentin, de François Ferrucci, commissaire-général; il livre au prince d'Orange un combat où tous deux sont tués; capitulation de Florence.

1529, 1530.

TANDIS que tous les autres états de l'Italie, CHAP trahis par leurs chefs, ravagés par les étrangers, épuisés par une longue guerre, divisés par une fausse politique, et vendus par leurs alliés, se soumettoient sans résistance au joug que leur imposoit la maison d'Autriche, la république de Florence se préparoit seule, avec courage, à

AP. CXXI.

tomber noblement en sacrifice, plutôt que de renoncer à son antique liberté. Dépositaire de tout l'éclat, de toutes les vertus, de tout le savoir de ces républiques du moyen âge, au milieu desquelles elle s'étoit élevée, et qu'elle avoit toutes surpassées en renommée, en puissance et en richesses, elle sembloit recouvrer des forces par le sentiment de sa gloire passée; et si aucune espérance ne se présentoit plus à elle, si sa résistance ne pouvoit être couronnée d'aucun succès, elle ne croyoit pas moins devoir se défendre, pour l'honneur de ses souvenirs.

Florence n'avoit jamais été une république militaire; et dans le temps même où, occupant le premier rang en Italie, elle avoit mis des bornes à la puissance des ducs de Milan, des rois de Naples et des empereurs, elle ne comptoit, dans ses armées, presque aucun de ses citoyens. Les mêmes hommes qui, au milieu des plus effrayans revers, montroient dans les conseils une constance, une fermeté à toute épreuve, ne savoyent point affronter des dangers personnels; mais lorsqu'une dernière ruine vint menacer leur patrie, les Florentins saisirent eux-mêmes leurs armes. Abandonnés de la France; menacés par toutes les forces de l'Église, de l'Empire et des royaumes d'Espagne et de Naples, ils sentirent qu'ils ne pouvoient plus

prendre confiance qu'en leur propre valeur. CHAP. CXX
Sans négliger aucun des moyens qui pouvoient encore attacher à leur cause, comme condottieri, les petits princes leurs voisins, ils prévirent qu'ils pourroient être abandonnés par eux au moment du besoin, et ils s'occupèrent à organiser la milice nationale, qui seule ne pouvoit leur manquer. Encore que l'esprit de parti eût peut-être présidé à l'établissement des divers corps de cette milice, un même zèle militaire et patriotique avoit animé tout le peuple, et le rendit capable d'une résistance héroïque.

Le peuple florentin, en prenant successivement les armes, avoit formé trois corps différens; le premier, organisé dès le mois de décembre 1527, pour la garde du palais public et du gonfalonier, étoit composé de trois cents jeunes gens, presque tous de familles nobles. Mais comme l'amour de la liberté étoit plus ardent parmi ces jeunes gens que parmi les vieillards, ils étoient aussi susceptibles de plus de défiance. Les ménagemens extrêmes de Nicolas Capponi pour les Médicis, les inquiétoient; ils avoient déjà quelque soupçon de sa correspondance secrète avec le pape Clément VII, et ils se considéroient comme moins destinés à le garder, qu'à garder le palais public contre lui (1).

(1) *Ben. Varchi*. L. V, p. 49. — *Bern. Segni*. L. II, p. 34.

C'étoit dans un autre esprit que la garde urbaine des citoyens florentins avoit été formée, d'après le décret du grand conseil, du 6 novembre 1528. Elle auroit dû être composée de seize compagnies de deux cent cinquante hommes, commandées par les seize gonfaloniers de quartier, qui formoient le collège de la seigneurie; cependant il ne se trouva sur le rôle que dix-sept cents arquebusiers, mille piquiers et trois cents halberdiers, ou soldats armés de pertuisanes et d'épées à deux mains, en tout, trois mille hommes, âgés de dix-huit à trente-six ans, et issus de parens habiles à siéger au grand conseil. La seigneurie accorda à chaque compagnie, au commencement de l'année 1529, le droit de nommer son capitaine, et elle engagea plusieurs officiers distingués, qui avoient déjà servi dans les bandes noires, à discipliner ce corps. Il devint bientôt supérieur à la meilleure troupe de ligne (1).

Enfin, le troisième corps étoit la milice du territoire florentin, qu'on nommoit encore les *bandes de l'ordonnance*. Cette milice formée sous le gonfalonier Pierre Sodérini, d'après les conseils de Macchiavel, avoit été licenciée et désarmée par les Médicis, et rassemblée de nouveau dès l'an 1527. A la première revue, on

(1) *Ben. Varchi. Lib. VIII, p. 224. — Bern. Segni. Lib. II, p. 38.*

l'avoit trouvée forte de dix mille hommes ; elle étoit composée d'une élite des paysans âgés de dix-huit à trente-six ans, qu'on exerçoit tous les mois à tirer de l'arquebuse, et auxquels on assuroit une petite paye, dans le temps même où ils ne quittoient pas leurs foyers : on avoit fait venir pour eux des armes de toute sorte, d'Allemagne, et on les avoit divisés en trente bataillons, selon les provinces auxquelles ils appartenoient. Les seize bataillons de la rive droite de l'Arno, avoient été mis, au mois de juin 1528, sous les ordres de Babbone de Bersighella, petit-fils de ce Naldo de Val de Lamone, qui avoit le premier illustré l'infanterie italienne à la bataille d'Aignadel ; les quatorze bataillons de la rive gauche avoient été mis sous les ordres de Francesco del Monte. Chacun de ces capitaines avoit amené avec lui cinq cents fantassins de troupes de ligne, pour donner exemple à la milice (1).

Dès la fin de l'année 1528, les Florentins choisirent, pour capitaine-général de leurs hommes d'armes, don Hercule d'Este, fils du duc Alfonse de Ferrare. Il revenoit alors de France, où il avoit épousé madame Renée, fille de Louis XII et belle-sœur de François I^{er} ; il paroissoit impossible que celui-ci l'abandon-

(1) *Ben. Varchi stor. Fior. L. VI, p. 134. — Bern. Segni. Lib. I, p. 17.*

CHAP. CXXI.

nât, et les Florentins croyoient s'attacher plus fortement à la maison de France, en choisissant un général qui lui tenoit de si près : le vicomte de Turenne, ambassadeur du roi auprès d'eux, leur en avoit donné l'assurance. D'ailleurs, une haine héréditaire existoit dès le temps de Léon X, entre la maison d'Este et les Médicis, et Alfonse, menacé dans tous ses états par Clément VII, paroissoit devoir être l'allié le plus fidèle de la république, contre un ennemi qu'ils craignoient autant l'un que l'autre (1).

Les fortifications qu'avoit commencées à Florence, en 1521, le cardinal Jules de Médicis, avant de porter le nom de Clément VII, n'étoient point terminées. On ne pouvoit les rendre complètes sans détruire ou endommager les possessions de plusieurs citoyens ; la magistrature des neuf de la milice fut chargée, au commencement d'avril 1529, de faire estimer tous ces fonds, et d'en créditer les propriétaires sur le livre de la banque de la république (*il monte*), avec intérêt au cinq pour cent. En même temps, Michel-Ange Buonarotti fut nommé directeur-général des fortifications de la ville (2).

A mesure que le danger approchoit, les dix

(1) *Ben. Varchi stor. Fior.* Lib. VII, p. 194-200. — *Jacopo Nardi.* Lib. VIII, p. 349. — *Bern. Segni.* L. II, p. 51.

(2) *Bened. Varchi.* Lib. VIII, p. 234. — *Jacopo Nardi.* L. VIII, p. 349. — *Bern. Segni.* L. III, p. 75.

de la guerre faisoient de nouveaux efforts pour mettre la république en état de défense. Comme les provinces d'Arezzo et de Cortone passaient pour fournir les meilleurs soldats de Toscane, ils y envoyèrent Raphaël Girolami, leur quartier-maître-général, et huit capitaines, qui tous avoient servi dans les bandes noires, avec ordre d'y lever cinq mille fantassins. En même temps ils prirent à leur solde, au mois de mai 1529, Malatesta Baglioni, seigneur de Pérouse, en lui donnant le titre de gouverneur-général, avec mille fantassins. Baglioni étoit fils de ce Jean-Paul que Léon X avoit fait mourir injustement; il désiroit se venger des Médicis, il devoit craindre l'ambition du pape, et il occupoit à Pérouse une position importante pour fermer la Toscane à une armée venant de Naples et de Rome. Plusieurs autres capitaines distingués, tels que Stéfano Colonna, Mario Orsini, George Santa-Croce, s'engagèrent au service des Florentins; mais ceux-ci étoient obligés de ménager l'orgueil de tous ces petits princes, qui, n'ayant point de grade dans une armée déjà établie, ne vouloient reconnoître d'autre supériorité que celle du rang des souverains. C'étoit pour ce motif que ni l'incapacité d'Hercule d'Este, ni la mauvaise foi souvent éprouvée de Malatesta Baglioni, n'avoient empêché de sonner à eux pour le commandement : on auroit

CHAP. CXXI.

1528.

pu leur préférer de meilleurs capitaines ; mais le reste des officiers n'auroit pas voulu leur obéir (1).

Tandis que la république se mettoit en garde avec activité contre les dangers dont elle étoit de toutes parts entourée , elle fut alarmée par la découverte de ce qui parut d'abord un complot de son premier magistrat. Nicolas Capponi , le gonfalonier , prenoit bien moins de confiance dans tous les moyens de résistance que réunissoient les Dix de la guerre , que dans les négociations qui pouvoient désarmer la colère du pape. Modéré lui-même par caractère, et n'ayant point eu à souffrir pendant l'administration des Médicis , il étoit d'une famille qui avoit su conserver une sorte de neutralité dans les dissensions de sa patrie ; son père Pierre , ses aïeux Néri et Gino , ne s'étoient trouvés enrôlés , ni sous les étendards des Albizzi , ni sous ceux des Médicis ; et durant toutes les administrations, ils avoient rendu d'éminens services à l'état. Depuis que Capponi étoit gonfalonier, il avoit fait son étude de calmer la fureur du peuple , de défendre les partisans des Médicis , d'adoucir en même temps le ressentiment du pape par des marques extérieures de respect. Il n'avoit point trouvé les

(1) *Ben. Varchi*. Lib. VIII , p. 254. — *Bern. Segni*. Lib. II , p. 56. — *Jacopo Nardi*. L. VIII , p. 519. — *Lettere de' Principi*. T. II , f. 172 et seq.

mêmes dispositions dans ceux que les suffrages du peuple mettoient avec lui à la tête de l'état ; mais il avoit suivi l'usage établi par les Médicis, et même avant eux, par les Albizzi, d'appeler aux délibérations les citoyens qui, sans être revêtus d'aucune autorité, avoient acquis une longue habitude des affaires publiques. A ces consultations, connues à Florence sous le nom de *pratica*, Capponi faisoit intervenir un grand nombre de citoyens signalés pour leur attachement aux Médicis, et parmi eux il trouvoit toujours de l'appui pour les mesures de conciliation qu'il proposoit (1).

Les conseillers nommés par le peuple, et investis de la confiance populaire, se plainquirent amèrement de ce que les délibérations, au lieu d'être décidées par leurs suffrages, dépendoient de ceux d'hommes sans mission, que le gonfalonier appelloit à siéger avec eux, et dont plusieurs, tels que François Guicciardini, François Vettori et Mattéo Strozzi, s'étoient rendus trop suspects au peuple, par leur attachement aux Médicis, pour qu'il les revêtît d'aucune fonction. Une loi régla alors la *pratica*, qui devoit servir de conseil aux Dix de la guerre; elle la composa des dix magistrats sortant de charge, et de vingt adjoints, choisis par le grand

(1) Jacopo Nardi *hist. Fior.* Lib VIII, p. 342-345. — *Istor. di Giov. Cambi.* T. XXIII, p. 40.

CHAP. CXXI. conseil, tous les six mois, cinq dans chaque
1528. quartier de la ville. Le gonfalonier, privé par cette loi de son conseil habituel, ne renonça pas cependant aux directions des seuls hommes d'état en qui il eût confiance, et il les tint dès lors presque toujours dans ses appartemens, pour conférer avec eux (1).

Les conseillers privés de Nicolas Capponi l'avoient encouragé à entretenir une correspondance secrète avec Clément VII pour tâcher de mitiger son courroux ; elle avoit commencé dès le temps où Lautrec assiégeoit Naples. Ce général craignoit que l'irritation de Clément VII contre les Florentins ne le déterminât à se jeter dans les bras de l'empereur, et il avoit lui-même prié le gonfalonier de montrer des égards au pape et de lui donner des espérances (2). Après la déroute de Lautrec, Capponi avoit continué à correspondre avec Jacob Salviati, qui, depuis la retraite de G. M. Giberti, étoit le principal secrétaire de Clément VII (3). Un nommé Jachinotto Serragli étoit l'intermédiaire secret de cette correspondance que le gonfalonier déroboit à la seigneurie. Une lettre échappée du sein de

(1) *Filippo de' Nerli*. Lib. IX, p. 186. — *Bern. Segni*. Lib. I, p. 18; Lib. II, p. 51.

(2) *Bern. Segni*. Lib. I, p. 27.

(3) *Lettere de' Principi*. Diverses Lettres de Jacob Salviati, dès le commencement de l'année 1529. T. II, f. 154 et seq.

Capponi, fut relevée le 16 avril 1529, dans la CHAP. CXXI salle même des Prieurs, par Jacob Ghérardi, 1529. l'un d'eux, et celui peut-être qui nourrissoit déjà le plus de soupçons contre le gonfalonier. La lettre rendoit brièvement compte d'une conférence entre Serragli qui l'écrivoit, et Jacob Salviati; elle annonçoit que le pape consentiroit, sous de certaines conditions, à maintenir la liberté florentine; mais elle demandoit au gonfalonier d'envoyer secrètement son fils à Rome pour s'entendre sur ce qu'il ne convenoit pas d'écrire (1).

Cette lettre communiquée par Ghérardi aux plus violens adversaires du gonfalonier, fut considérée par eux comme une preuve manifeste de trahison : elle fut dénoncée à la seigneurie, qui convoqua pour le lendemain le conseil des quatre-vingts, et lui proposa la déposition du gonfalonier et sa mise en jugement. Nicolas Capponi, effrayé de la violence de ses adversaires, au lieu de justifier sa conduite, se contenta de déclarer avec beaucoup de trouble que son fils n'étoit nullement coupable, et n'avoit aucune connoissance de cette affaire. C'étoit presque se reconnoître lui-même criminel; aussi

(1) *Bened. Varchi*. L. VIII, p. 243. — *Bern. Segni*. L. II, p. 59. — *Pauli Jovii* L. XXVII, p. 86. — *Jac. Nardi*. L. VIII, p. 545. — *Gio. Cambi*. T. XXIII, p. 41. — *Filippo Nerli*. Lib. VIII, p. 179.

CHAP. CXXI.

1529.

dès le même jour il fut déposé, et le lendemain le grand conseil lui donna pour successeur François, fils de Nicolas Carducci, qui devoit occuper cet emploi jusqu'à la fin de l'année (1).

Cette déposition et cette élection nouvelle s'étoient faites avec une précipitation et une violence qui tenoient en partie au trouble et à la timidité manifestés par Capponi dans sa défense, en partie à l'acharnement de ceux de ses ennemis qui espéroient lui succéder. Lorsqu'il fut remplacé et que ses envieux ne purent plus prétendre à ses dépouilles, leur fureur se calma, et lui-même il recouvra plus de tranquillité et de présence d'esprit. Traduit devant la seigneurie, il justifia avec fermeté ses intentions et sa conduite; il soutint qu'il avoit fait pour la république précisément ce qu'il avoit dû faire, et la seule chose qui pût la sauver. Déjà personne ne soupçonnoit plus sa bonne foi; ceux qui étoient dans le secret de ses négociations, et ceux qui, sans les connoître, se confioient en sa loyauté, le défendoient avec zèle, en sorte qu'il fut acquitté honorablement; et le peuple, pour compenser la mortification qu'il venoit de recevoir, le reconduisit avec pompe à sa maison (2).

(1) *Bened. Varchi*. L. VIII, p. 244. — *Jac. Nardi*. L. VIII, p. 344. — *Gio. Cambi*, p. 45. — *Comment. del Nerli*. L. VIII, p. 180. — *Bern. Segni*. L. II, p. 60. — *Pauli Jovii* L. XXVII, p. 86.

(2) *Bened. Varchi*. Lib. VIII, p. 251-271. — *Bern. Segni*.

Le nouveau gonfalonier avoit à peine pris possession de son emploi, lorsque la république reçut coup sur coup les nouvelles les plus désespérantes. La déroute de Saint-Paul, sa captivité et la dispersion de toute l'armée française, furent bientôt suivies par l'annonce du traité de Barcelonne, dans lequel Charles-Quint abandonnoit les Florentins aux vengeances du pape, et promettoit de rétablir dans leur ville la tyrannie de la maison de Médicis. Peu de jours après, le traité de Cambrai fut connu, par lequel François I^{er}, au mépris des engagements les plus sacrés, excluait les Florentins de la pacification générale, et renonçoit à les protéger. En même temps ils apprirent le débarquement de Charles-Quint à Gênes avec une armée espagnole, et la descente en Italie d'une armée allemande qui venoit le joindre. Ces coups répétés étoient faits pour atterrer les plus fermes courages, et l'effroi qu'ils répandirent à Florence étoit d'autant plus grand, que les prêtres et les moines qui, réveillant la secte de Savonarola, secundoient de tout leur pouvoir le gouvernement populaire, avoient affirmé, comme s'ils en étoient instruits par une révélation divine, que l'empereur ne viendrait point cette année en Italie. Ce premier

CHAP. CXX

1529.

Lib. II, p. 61-67. — *Comment. di Fil. de' Nerli.* Lib. VIII, p. 182. — *Jacopo Nardi* Lib. VIII, p. 344. — *Pauli Jovii* Lib. XXVII, p. 89.